

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 3 JUIN 2024

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 3 juin 2024, sous la présidence du maire, monsieur Jean-François Pelletier.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Natasha Pelletier, madame Carole Lévesque, madame Josée Michaud, monsieur Sylvain Dorion et madame Annie Sénéchal.

Madame Pascale G. Malenfant est absente.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

116-06-2024

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

117-06-2024

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MAI 2024

Après la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024, les élus confirment que ce dernier est conforme suite à la correction apportée à la résolution n° 91-05-2024 concernant l'autorisation de signature de l'entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest en retirant la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska de la résolution et en changeant le montant d'intégration pour 47 067.00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de mai 2024 soit accepté tel que rédigé.

118-06-2024

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS FINANCIERS SUITE AU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

États financiers au 31 décembre 2023

Extrait du Rapport financier 2023	Fonctionnement	
	Budget 2023	Réel 2023
Revenus	2 487 768 \$	2 703 261 \$
Dépenses	(2 928 893) \$	(3 423 205) \$
Autres activités et réserves	441 125 \$	452 186 \$
Surplus de l'exercice	0 \$	(267 758) \$

Extrait du Rapport financier 2023	Investissement	
	Budget 2023	Réel 2023
Revenus	1 009 735 \$	302 572 \$
Dépenses	(1 413 000) \$	(456 110) \$
Financement et réserves	403 265 \$	2 329 636 \$
Surplus de l'exercice	0 \$	2 176 098 \$

119-06-2024

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 398 – EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DU 2^E RANG OUEST EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT DU PARC BIOALIMENTAIRE

L'AVIS DE MOTION est, par la présente donnée par la conseillère Carole Lévesque, à l'effet qu'il sera soumis à une prochaine séance un règlement qui portera le n° 398 concernant un emprunt pour la réfection du 2^e Rang Ouest en lien avec l'aménagement du Parc Bioalimentaire.

120-06-2024

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 398 – EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DU 2E RANG OUEST EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT DU PARC BIOALIMENTAIRE

RÈGLEMENT N° 398

RÈGLEMENT N° 398 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 500 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 2E RANG OUEST EN LIEN AVEC L'AMÉNAGEMENT DU PARC BIOALIMENTAIRE

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à cet effet par la conseillère Carole Lévesque lors de la session régulière du 3 juin 2024 et que le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil du 3 juin 2024;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ADOPTER LE PRÉSENT RÈGLEMENT numéro 398, lequel règlement décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2

Le Conseil est autorisé à exécuter des travaux de réfection du 2^e Rang Ouest en lien avec l'aménagement du Parc Bioalimentaire selon les plans et devis préparés par le Service d'ingénierie et infrastructures de la Fédération québécoise des municipalités, portant les numéros 532140902302 datés du 16 avril 2024. En plus des estimés effectués par les ingénieurs nous avons aussi le procès-verbal d'ouverture des soumissions du 28 mai 2024, qui contient le prix pour la réalisation des travaux excluants les frais inhérents et imprévus;

ARTICLE 3

Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 500 000.00 \$ pour les fins du présent règlement;

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 500 000.00 \$ sur une période de 20 ans;

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe foncière à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année;

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante;

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement;

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention;

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

121-06-2024

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la conseillère Carole Lévesque soit nommée mairesse suppléante pour les mois juin, juillet, août et septembre 2024 et qu'elle soit désignée substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

122-06-2024

MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le CCU est composé du maire, de l'inspecteur municipal, d'un élu et de quatre résidants de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une lettre de démission de la part de Monsieur Berthelet Aubut, compte tenu de son déménagement à l'extérieur de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil accepte la nomination de Monsieur Daniel Bécard à siéger sur le CCU.

123-06-2024

RÉFECTION DU 2^e RANG OUEST - DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

CONSIDÉRANT le projet réfection du 2^e Rang Ouest;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du projet dont la réalisation nécessite une déclaration de conformité auprès du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT que le Ministère exige que la Municipalité s'engage à être propriétaire de toutes les infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaires et de gestion des eaux pluviales du projet;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage également à entretenir toutes ces infrastructures;

CONSIDÉRANT les explications et documents qui sont fournies;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité par la présente résolution s'engage à être propriétaire de toutes les infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaires et de gestion des eaux pluviales à la fin des travaux;

QUE la Municipalité s'engage également à entretenir toutes ces infrastructures;

QUE le projet n'est pas susceptible d'augmenter les débordements d'eaux usées, et que les normes de rejet applicables à la station ne sont pas susceptibles d'être dépassées malgré l'extension de réseau.

124-06-2024

MANDATS À L'ARPEUTEUR GUY MARION ET AU NOTAIRE MICHEL MALTAIS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut prendre une servitude temporaire sur le lot 5 215 359 d'une largeur d'environ 4 mètres pour toute la profondeur du terrain soit une largeur totale de 66,57 mètres, cette servitude est pour installer un tuyau de 36 pouces d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut prendre une servitude permanente sur le lot 5 215 359 d'une largeur d'environ 3 mètres pour toute la profondeur du terrain soit une largeur totale de 66,57 mètres;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut prendre une servitude temporaire sur le lot 5 215 357 d'environ 25,91 mètres de profondeur par 3 mètres de largeur, pour effectuer les travaux sur le lot 5 215 359;

CONSIDÉRANT QUE nous devons avoir une description technique de la servitude pour pouvoir faire le contrat notarié;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN DORION
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande à l'arpenteur Guy Marion d'effectuer la description technique des deux servitudes;

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au notaire Michel Maltais de rédiger les servitudes;

QUE le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer ces documents pour et au nom de la Municipalité et d'en faire les paiements.

125-06-2024

MANDAT AU SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA MRC DE KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QU'il y a pénurie de logements dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et dans la MRC du Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE des promoteurs finalisent la construction de deux bâtiments comprenant un total de 14 logements sur la Route 132 dans la zone MiA6;

CONSIDÉRANT QUE deux bâtiments supplémentaires accueillant 16 logements sont prévus au sud dans le même ensemble, à l'automne prochain;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des bâtiments constitueront un projet intégré dont l'accès au réseau routier et aux services d'aqueduc et d'égout se fera par la Route 132;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au Service d'aménagement de la MRC de Kamouraska de préparer un avis de motion et par la suite à la modification du règlement de zonage de la Municipalité pour autoriser les projets intégrés dans la zone MiA6.

126-06-2024

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 DE LA MRC DE KAMOURASKA DANS LE CADRE DU PROJET / RÉFECTION DES AIRES DE JEUX DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a droit à une aide financière non remboursable au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît que le projet va améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit à l'intérieur du plan de développement de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'arrime aux priorités d'intervention annuelles du FRR - Volet 2 de la MRC de Kamouraska.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité s'engage à investir dans le projet;

QUE (le cas échéant) la municipalité s'engage à investir financièrement la portion manquante de la levée de fonds du projet;

QUE (le cas échéant) la municipalité conviendra d'un budget d'entretien lié à la mise en place des équipements et infrastructures pour les années subséquentes du projet;

QUE la directrice générale, Isabelle Michaud, et le maire, Jean-François Pelletier, soient autorisés à présenter la demande d'aide financière et à signer la convention d'aide financière à intervenir avec la MRC de Kamouraska et tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

127-06-2024

ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN POUR LE BOISÉ BEAUPRÉ

CONSIDÉRANT QUE Ville La Pocatière a procédé à une demande de prix auprès de trois concessionnaires de véhicules de sports motorisés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte de contribuer en partie au coût de cette acquisition, au prorata de la population de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Cédric Gagnon, directeur général de Ville La Pocatière, émise en date du 28 mai 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE Ville La Pocatière procède à l'acquisition d'un véhicule tout-terrain Can-Am Outlander Max 700 DPS auprès de l'entreprise Jean Morneau inc., avec l'équipement listé à la soumission datée du 7 mai 2024, et de décréter à cette fin une dépense de 40 % de la valeur totale de l'équipement qui est de 12 379.98 \$ plus taxes, soit un montant de 4 951.99 \$ plus taxes qui sera pris dans le surplus affecté équipement de voirie.

128-06-2024

ACCEPTATION – SOUMISSION DE WEBLEX DESIGN INC. POUR UN CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT le désir des membres du conseil municipal de trouver une façon plus efficace de recevoir la documentation pour la préparation des séances de conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs conseils municipaux font affaire avec le conseil sans papier offert par Weblex Design inc.;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ACCEPTER la soumission n° 10789 au montant de 3 165.35 \$ plus taxes pour la licence annuelle, les mises à jour ainsi que l'installation du système procès-verbal informatisé Web 2.0.

129-06-2024

CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB – ADHÉSION

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil autorise notre adhésion au coût de 10 \$ au Centre prévention suicide du KRTB;

QUE le Conseil autorise un don de 65.00 \$ au Centre prévention suicide du KRTB;

QUE la conseillère Carole Lévesque représente la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière lors de la 37^e Assemblée générale annuelle qui aura lieu le 10 juin prochain à 18 h 30.

130-06-2024

AUTORISATION DE DÉPENSE – G. LEMIEUX ET FILS INC.

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT la facture n° 20084 qui s'élève au montant de 20 719.09 \$ taxes incluses concernant l'achat de gravier;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN DORION
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense.

131-06-2024

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de **272 519.01 \$**. La greffière-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

1. Partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ) – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

132-06-2024

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
la levée de l'assemblée à 21 H 12.**

Jean-François Pelletier, maire

Isabelle Michaud, greffière-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 3 JUIN 2024

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Salaires bruts du mois	2024 - MAI	39 900.57 \$
9445-8825 Québec inc.	Ménage mai	431.16 \$
Auberge Cap Martin inc.	Déjeuner-conférence	498.00 \$
Desjardins	Assurances mai	3 138.83 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	195.28 \$
Hydro-Québec	90, route Ste-Anne-St-Onésime	55.34 \$
Hydro-Québec	Gare-Station	68.97 \$
Hydro-Québec	Administration	694.94 \$
Hydro-Québec	Égout Route 230	121.77 \$
Hydro-Québec	Parc	43.96 \$
Hydro-Québec	Chambre de débitmètre (100)	56.60 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 3 (89A)	319.24 \$
Hydro-Québec	Surpresseur rue Horizon (169)	177.85 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 2 (81A)	155.29 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 1 (53B)	129.47 \$
Bell Canada	Administration	445.63 \$
	Voirie, urbanisme et stations de pompage	
Bell mobilité		240.33 \$
Richard Pelletier	Cellulaire	30.00 \$
Pierre Beaulieu	Cellulaire, vaccin, équip. sécurité	397.35 \$
Martin Cayer	Cellulaire et équip. sécurité	631.95 \$
Visa Desjardins	Cartes Isabelle et Colin	796.54 \$
Ville de La Pocatière	Bannière - 4/5 - 236-11-2019	574.88 \$
	Café et nourriture activité du Relais, poste	
Marilyne Lévesque		276.02 \$
Carole Lévesque	Frais de déplacement	29.25 \$
	Frais de déplacement, lait, Mayo, Relais	
Isabelle Michaud		51.13 \$
Jean-Guy Roussel	Cellulaire	5.00 \$
Jean-François Pelletier	Cellulaire	45.00 \$
Cercle des fermières	Ménage à la gare - mai 2024	200.00 \$
Fondation André-Côté	Résolution 93-05-2022, soutien annuel	800.00 \$
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	11 054.33 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	3 449.88 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		65 014.56 \$
BTLP AVOCATS INC.	Honoraires professionnels	651.11 \$
LOCATION AUDREY D'ANJOU	Parcours Arc-en-ciel	160.00 \$
LE PLACOTEUX	Avis public	240.76 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	Pelle	517.39 \$
9377-8306 QUÉBEC INC.	Jet de sable	505.89 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	36.00 \$
	Tuyaux et rouleau membrane géotextile	
MATÉRIAUX DIRECT INC.		1 173.00 \$
SOCIÉTÉ VIA AU COEUR DU RECYCLAGE	Récupération	1 241.93 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	320.78 \$
ENTREPRISES GILLES THIBOUTOT	Balayage des rues	2 023.56 \$
NETTOYEUR DAoust/FORGET	Nettoyage vêtements de travail	57.20 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Asphalte, bois, calcium, peinture, etc.	5 121.78 \$
BOULANGERIE LA POCATIÈRE	Galettes	60.38 \$
LOCATION J C HUDON INC	Fer, compacteur, aticles de sécurité	998.84 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	Sacs à poubelle et détergent	124.47 \$
MALLETTE S.E.N.C.R.L.	Services professionnels	5 339.21 \$
G LEMIEUX ET FILS INC	Gravier	24 503.37 \$
CLAUDE DIONNE	Pelle et niveleuse	4 892.19 \$
BUROPRO CITATION	Copies photocopieur et Lexmark	313.08 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	Antirouille, outil, solvant, raccords, etc.	772.74 \$
PUBLICITE P A MICHAUD	Coroplast 4x8 Parc Bio	241.45 \$
ATRIA	Microsoft 365	61.98 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	Enfouissement	4 530.48 \$
PJH INC.	Pelle branchement	2 144.28 \$
	Quote-part 2/3 et révision outils urbanisme	
MRC DE KAMOURASKA		69 657.00 \$
	Communiqué et avis public vidange fosse	
POSTES CANADA		207.60 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	Essence RAM, FORD et GM	1 167.85 \$
SPI - SANTÉ SÉCURITÉ INC.	Ensemble de récupération d'espace	4 943.90 \$
MINISTRE DES FINANCES	1er versement - Service SQ	71 035.00 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITÉS	Honoraires professionnels	4 461.23 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		207 504.45 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		272 519.01 \$